

# Le recyparc mobile redémarre le 1<sup>er</sup> février 2020

Communiqué de presse  
le 27 janvier 2020

Après une phase pilote de quelques mois en 2019 et un bilan positif, BEP Environnement pérennise un service de proximité à la population namuroise. A partir du 1<sup>er</sup> février, un recyparc mobile se déplacera dans les villes et villages.

## Comment ça fonctionne ?

Sur présentation de la carte d'identité, les citoyens peuvent déposer les déchets suivants :

- Les huiles et graisses de friture
- Les huiles de vidange (moteur) usagées
- Les piles
- Les DSM - Déchets spéciaux des ménages (pots de peinture, solvants, extincteurs, produits phytos, radiographies, filtres à huile)
- Les ampoules économiques
- Les tubes néon
- Les bris de verres plats
- Les seringues usagées
- Les détecteurs de fumées
- La frigolite, les bouchons de liège, les écrans et petits DEEE et (déchets d'équipements électriques et électroniques)

En revanche, les déchets encombrants, les déchets verts, le bois et les inertes ne seront pas acceptés. La remorque n'est pas équipée de conteneurs suffisamment grands pour accueillir ces types de déchets.

## Où le recyparc mobile passera-t-il ?

30 communes ont répondu favorablement au projet. Il s'agit des communes d'Anhée, Beauraing, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Fosses la ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe Sur Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Sombreffe, Vresse sur Semois, Viroinval, Walcourt, Yvoir.

## Un recyparc mobile, pourquoi et comment ?

Le service de recyparc mobile a été mis sur pied pour répondre aux besoins des citoyens du territoire, en perte de mobilité ou à mobilité réduite, qui ne peuvent se rendre dans un parc « classique ». Après une phase de test, la solution est pérennisée, grâce à un subside de la Wallonie pour l'achat de la remorque et un partenariat avec Servinam, une SCRL à Finalité Sociale, pour assurer le service permet l'équilibre financier de ce projet.

**Pour connaître toutes les dates de passage, rendez-vous sur le calendrier de collecte sur [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)**

